BILAN D'ACTIVITÉS 2016#17

la fédération nationale des arts de la rue

SOMMAIRE

01 _ ÉTAT DES TROUPES / ADHÉSIONS

02 _ ORGANISATION INTERNE / FONCTIONNEMENT

03 _ LES ACTIONS

04 _ COMMUNICATION / VISIBILITÉ

05 _ SENSIBILISATION DES ÉLUS
ET PARTENAIRES PROFESSIONNELS

06 _ CHANTIERS THÉMATIQUES

07 _ PASSERELLES ET PARTENAIRES

08 _ PROJETS 2017

01 _ ÉTAT DES TROUPES / ADHÉSIONS

Avec 495 adhérents (269 individuels et 226 structures) en 2016, le nombre de fédérés est en baisse de 10%.
Cette baisse s'explique par l'absence de campagne d'adhésion à l'image de l'appel réalisé en 2015 « Objectif 2015 : 250 structures ! » et par une précarisation des professionnels de notre secteur pour lesquels le montant de l'adhésion peut être conséquent.
La refonte du site internet et la mise en place de l'Observation participative et partagée en 2017 s'accompagnera de l'amélioration d'outils de suivi des adhésions qui favoriseront une relation individualisée auprès de chaque adhérent.

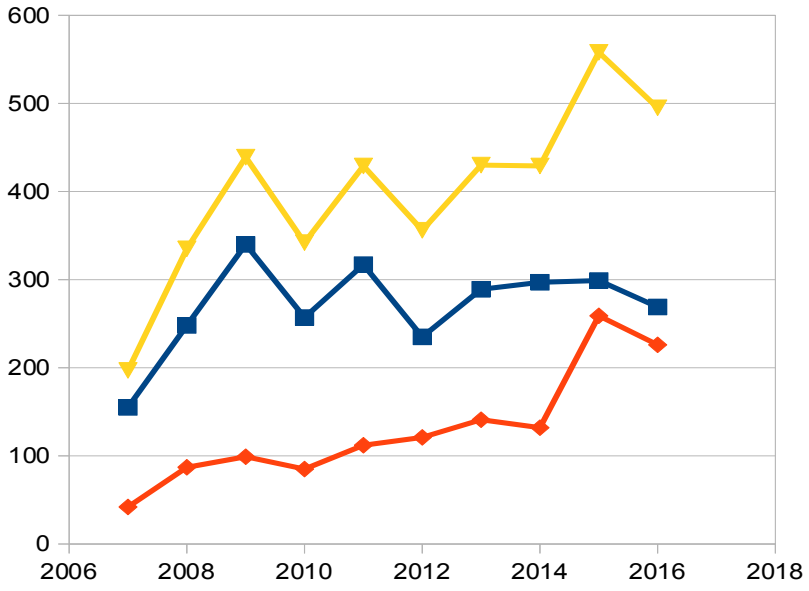

Évolution du nombre d'adhérents 2007-2016

Année	Individus	Structures	Total
2007	155	42	197
2008	248	87	335
2009	340	99	439
2010	257	85	342
2011	317	112	429
2012	235	121	356
2013	289	141	430
2014	297	132	429
2015	299	259	558
2016	269	226	495

FÉDÉRATION NATIONALE DES ARTS DE LA RUE

495 adhérents en 2016

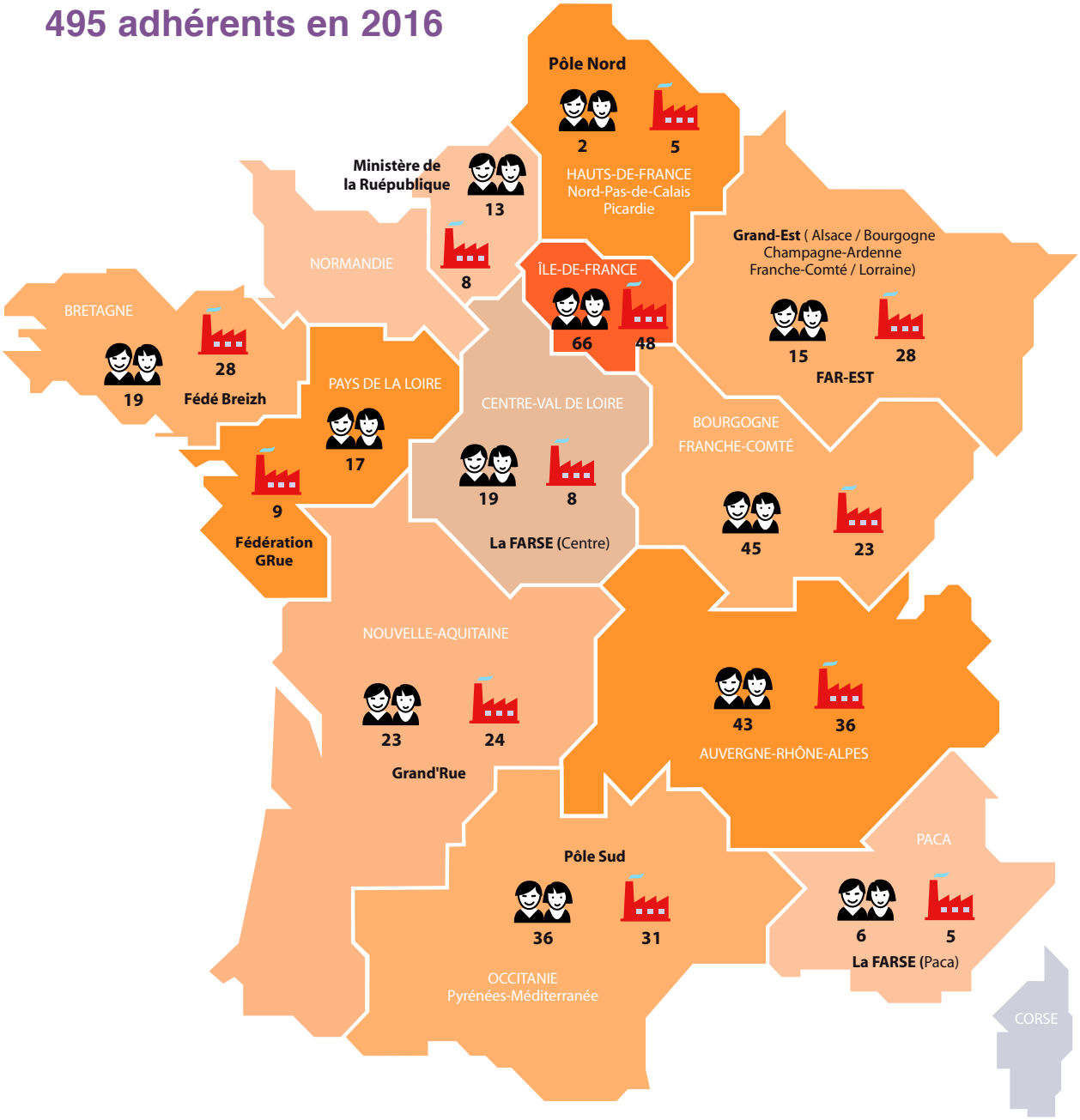

Absence de fédération régionale

Fédérations régionales

269 Individus adhérents

226 Structures adhérentes

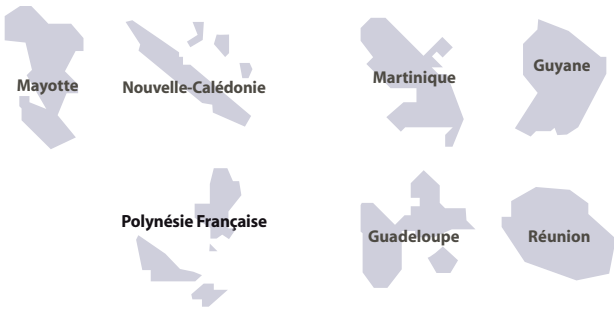

02_ ORGANISATION INTERNE / FONCTIONNEMENT

Ressources humaines

Équipe salariée (2 personnes à temps plein / en contrats de 35 h à durée indéterminée)
Juliette Manca et Jérôme Naissant. Un entretien annuel avec chacun des deux salariés a été réalisé par la présidente et le trésorier, le 5 décembre 2016.
Pour transcrire la nécessité d'une plus grande autonomie sur le poste, le poste de Jérôme Naissant évoluera en statut cadre en avril 2017.

Juliette Manca sur le stand de la Fédé à Aurillac

Départs et recrutements
Julie Mailhé a quitté son poste le 24 mars 2016 pour prendre la direction d'une Alliance française au Brésil. Elle a été remplacée par Jérôme Naissant qui a pris ses fonctions le 21 mars 2016.
Valérie de Saint-Do a rejoint l'équipe le 28 novembre 2016 pour un CDD de 8 mois en qualité de chargée de mission pour les actions liées aux campagnes présidentielle et législatives.
Juliette Manca a quitté ses fonctions le 25 février 2017. Le recrutement pour son remplacement a été lancé. 50 candidatures ont été reçues.
Une présélection sera faite et les entretiens de recrutement seront menés par le prochain bureau à l'issue de l'assemblée générale des 29 et 30 mars 2017 pour une prise de poste mi avril 2017.

Formations réalisées par l'équipe salariée (externe / interne)

Juliette Manca a suivi une formation de 3 jours « comprendre et utiliser un logiciel de comptabilité » en décembre 2016.
Une formation sur l'utilisation du logiciel GIMIC, outil pour l'Observation participative et partagée a été organisée à destination de la Fédération régionale Auvergne-Rhône-Alpes et Pôle Sud.

Forces militantes

- Administrateurs : fonctionnement des commissions et modalités de travail dans la conduite des chantiers à affiner avec la coordination.
- Adhérents bénévoles.

Maison des réseaux et mutualisation

Nous poursuivons un partage de nos bureaux avec la Fédération des arts de la rue en Île-de-France et une mutualisation, avec les structures adhérentes de l'UFISC, des salles de réunions, de la cuisine, du photocopieur, du réseau informatique, de la documentation et de la veille administrative et sociale.

Avec le départ du SMA de la Maison des réseaux, l'opportunité d'un agrandissement des bureaux s'est présentée. Face aux besoins avec le renfort de stagiaires et de chargés de mission, la Fédération nationale et la fédération Ile-de-France se sont positionnées pour occuper ce bureau supplémentaire.

Suite à plusieurs sinistres (incendie, fuite d'eaux, effondrement d'une partie des plafonds), la Maison des réseaux se détériore rapidement et le projet d'agrandissement a été abandonné. Une recherche active de piste de relogement est menée. Cette recherche s'accompagne d'une réflexion profonde sur le projet et le modèle économique qui apparaît très fragile et tributaire des changements d'orientation politique.

Vie associative

La Fédération s'articule autour d'une coordination générale en relation avec :

- Le Conseil d'administration, comité de pilotage de l'organisation. Il est composé de 20 membres et de 12 délégués régionaux, élus chaque année. Tous ont un droit de vote mais seuls les administrateurs de la fédé nationale peuvent faire valoir une procuration lors des CA. Le CA décide des grands axes d'orientation de la Fédération.
- Le Bureau, élu au sein du Conseil d'administration est composé de 6 membres en charge notamment des relations avec les institutions nationales. L'ensemble des adhérents participe bénévolement aux travaux de la Fédération en fonction de leurs centres d'intérêts.

Lucile Rimbert, présidente, avec Jean-Michel Lucas lors de l'Université Buissonnière.

De l'Assemblée Générale du 29 mars 2016 à celle programmée le 29 et 30 mars 2017, nous avons organisé 6 conseils d'administration de deux jours à Paris au siège de la fédération et dans différentes structures culturelles, 1 conseil d'administration décentralisé à Lyon et 11 réunions de bureau à Paris.

Financements

Le conventionnement triennal avec la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA), a été renouvelé pour trois ans sur la période 2016-2018, avec une subvention annuelle portée à hauteur de 100 000 € par an. Cette augmentation de 31 200 € fait suite à l'accroissement des chantiers et des missions de la Fédération.

La Fédération dispose par ailleurs de ressources propres générées par les cotisations des adhérents (la moitié de celles des fédérations régionales), les recettes des BOUMS (buvettes ouvertes utopiques et mobiles) et des ventes de tee-shirts et de badges sur les festivals.

Le dispositif d'aide à l'emploi CAE sur les contrats de Juliette Manca, nouvelle coordinatrice recrutée le 15 février 2016, et de Valérie de Saint-Do, participe également d'une bonne gestion du budget de la Fédération.

Les commissions de travail en fonctionnement en 2016

Commission « loi sur la représentativité » pour le dépôt d'un dossier de candidature selon les critères posés par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, la fédération a déposé une candidature avec 210 structures pour la branche des entreprises artistiques et culturelles sur la convention collective CCNEAC. Les résultats de la pesée syndicale devraient être communiqués début avril 2017.

Commission 1984 - Libertés pour le suivi et les travaux de réflexion associés à la mission du préfet Weigel sur la sécurisation des manifestations culturelles.

Commission Imagin'actions pour la préparation logistique, technique de Rue Libre ! et de la présence de la fédération sur les festivals d'été.

Commission « Manifeste pour la création en espace public » pour la rédaction de cet outil essentiel de lobby dans la campagne présidentielle de 2017 tout comme l'avait été le manifeste L'Art est public dans la campagne présidentielle de 2012. Au vu de l'actualité des campagnes présidentielle et législatives, le projet de livre blanc a évolué en Manifeste pour la création artistique dans l'espace public.

Commission « 7ème Université Buissonnière des arts de la rue » pour la préparation logistique, technique et l'écriture du programme de ce temps incontournable de réflexion collective de la profession. Cette commission a réuni des membres de la Fédération nationale et de la Fédération Grand'rue qui a accueilli l'événement à la Rochelle, avec plusieurs séances de travail à distance (par mail et par skype). Cette Université Buissonnière a été décidée tardivement et organisée en un temps record grâce au dynamisme et à l'implication de tous les instants de la Fédération Grand'rue, de l'équipe du CNAR Sur le Pont et le renfort précieux de Valérie de Saint-Do.

Commission « Communication » pour la conception et la réalisation de l'ensemble des supports de communication, d'information et de sensibilisation produit par la Fédération. La validation des communiqués de presse a été réalisée par le Bureau. Cette commission a également engagé la réflexion avec plusieurs graphistes pour une refonte de la charte graphique et a travaillé à l'écriture du cahier des charges et de la structure du future site internet de la Fédération. Ces chantiers seront poursuivis en 2017.

Commission IFAPS pour le lien avec la Fédération Internationale et son accroissement. Avec la multiplicité des chantiers portés par la Fédération, cette commission s'est peu mobilisée.

Accroître l'efficacité du conseil d'administration

La Fédération est dirigée par des adhérents bénévoles. C'est un temps qui peut être plus ou moins important pour la personne qui s'engage. Cependant, participer au CA est une vraie formation à la vie associative, très riche dans les transpositions d'expérience que cela permet de faire auprès de sa propre structure ou de son parcours d'artiste.

Pour favoriser l'engagement et renforcer les forces militantes, les commissions seront ouvertes aux adhérents et des chantiers thématiques pourront être également créés sur demande des adhérents en lien avec la coordination générale.

Le besoin de réactivité face à l'actualité est de plus en plus pressante et aux nombreux chantiers, une réflexion sera menée pour une répartition des chantiers avec les fédérations régionales quand cela sera possible et pertinent en fonction des actualités et besoins régionaux puisqu'en effet, les délégués régionaux présents au CA national permettent la remontée d'information, le suivi et la cohérence nationale des chantiers menés.

Afin de renforcer la collégialité du CA, il est proposer de :

- revenir sur les rôles des référents chantiers et de mieux les définir,
- de prendre un temps d'accompagnement des nouveaux membres du CA notamment autour d'un livret d'accueil qui regrouperait les informations essentielles,
- d'améliorer la coordination avec l'équipe salariale notamment au moyen d'outils d'information centralisés, formalisés et synthétiques.

Rue Libre ! 2016 à Paris

Rue Libre ! à Sète

03 _ LES ACTIONS

La 10ème édition de Rue Libre!

L'événement Rue Libre ! est conçu et porté par la Fédération nationale des arts de la rue en pleine association avec l'ensemble des fédérations régionales. Il est conçu pour célébrer les arts de la rue et la libre expression dans l'espace public.

Cette année, Rue Libre ! a été un événement national et s'est emparé de la « Marianne », transformée en géante de fer, représentation de l'Art Est Public ! Cette Marianne a parcouru les villes de France. Elle a occupé les rues, les places et invité les passants à rejoindre sa déambulation festive et citoyenne.

Les différentes étapes de Rue Libre ! en 2016 :
Le 15 octobre à Bessines, le 16 octobre à Luxey, le 17 octobre à La Rochelle, le 19 octobre à Lyon, le 21 octobre à Rennes, le 23 octobre à Baule, le 26 octobre à Sète et le 29 octobre à Paris.

La manifestation s'est conclue par un grand rassemblement festif à travers Paris, en passant de la place de la République à celle de la Bourse, du Palais Royal au Trocadéro jusqu'à l'Assemblée nationale, cette Marianne porta haut la place de la culture dans les débats et dans l'espace public.

Manifeste pour la création artistique dans l'espace public

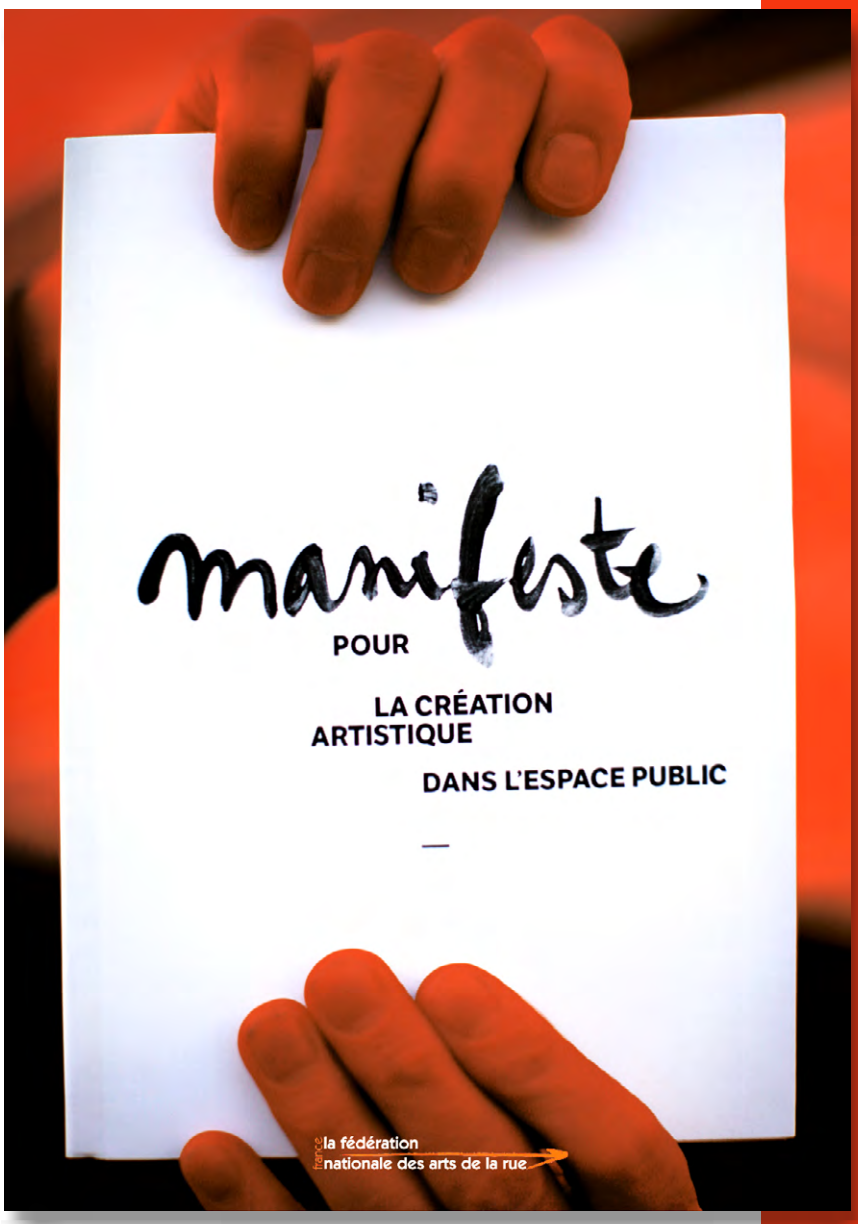

Le projet de Livre blanc est né il y a deux ans - avec la remise officielle du rapport de la MNACEP le 14 juin et l'échéance des élections présidentielles et législatives, la réflexion nous a mené vers la nécessité de fournir un cadre plus large sous la forme d'un manifeste, Manifeste pour la création artistique dans l'espace public être force de proposition face aux politiques. Jusqu'à présent la communication de la fédération se plaçait toujours du point de vue des arts de la rue et l'objectif ici est de traduire le cadre « sociétal » de nos actions, dans le sens de faire société et de proposer un discours du vivre-ensemble.

La Fédération l'a dévoilé lors d'une conférence de presse de l'Université Buissonnière à la Rochelle. Cette publication, sous forme de livret illustré, a été rédigée à partir des multiples synthèses effectuées pour le projet de Livre Blanc, et augmentée des contributions demandées à des penseurs et acteurs de terrain. (Roland de Bodt, Luc Gwiazdzinski, Florianne Gaber, Jean-Louis Sagot-Duvauroux, Jean-Luc Langlais, Gilles Rufi, Jean-Michel Lucas).

Tiré à 1 500 exemplaires, le Manifeste est l'outil principal de la campagne puisqu'il est distribué en pleine association avec l'ensemble des fédérations régionales.

Le Manifeste est également disponible en téléchargement libre sur le site de la Fédération des arts de la rue, et sur le blog La Rue en Campagne.

7ème Université Buissonnière des arts de la rue à la Rochelle

L'Université buissonnière a été un succès pour la fréquentation (257 inscrits) et l'organisation, grâce notamment à l'engagement de la Fédération Grand'rue et du CNAR Sur le Pont, mais aussi au le partenariat avec l'Université de la Rochelle qui a permis d'accueillir dans de très bonnes conditions l'ensemble des participants.

Elle reste un grand moment de mobilisation de la profession, que les fédérations locales peuvent utiliser pour s'étoffer, notamment en cette période de restructuration suite à la fusion des anciennes régions. Les UB s'avèrent parfois un outil stratégique pour la défense des acteurs du secteur.

sur le fond et de briefing des intervenants et des animateurs. La commission UB a eu des difficultés pour mobiliser les intervenants dans les temps et ainsi les briefer suffisamment.

La conclusion de cette Université Buissonnière s'est axée sur l'urgence dictée par l'actualité : celle de répondre à la mise à jour du plan Vigipirate, et aux futures conclusions de la commission Weigel, et celle d'affirmer le refus unanime de la profession présente de jouer derrière les barrières et de fouiller le public. Une lettre au président de la République récapitulant ces positions a été rédigée collectivement et envoyée au retour.

Les contenus de cette septième édition ont été axés sur le sommaire du Manifeste en vue de la campagne :

- un retour sur les droits culturels,
- un axe sur l'espace public et les questions posées par les mesures de sécurité dans le cadre de l'état d'urgence,
- une plénière sur la co-construction avec des ateliers consacrés aux SODAREP et aux 1% Travaux Publics pour la création artistique en espace public.

Les thématiques ont bien fonctionné en ateliers ; le constat assez partagé est en revanche qu'il a manqué une dynamique collective de réflexion

La synthèse de l'UB#7 est en ligne sur le site collaboratif « La rue en campagne », www.rueencampagne.org en attendant sa mise en page définitive. Les plénières peuvent également être visionnées sur la chaîne Youtube créée par l'Université de la Rochelle. Pour la prochaine UB, l'idée est de travailler en amont sur des thématiques et sur des modes de travaux qui « émulsionnent », éventuellement en se concentrant davantage sur un sujet, comme lors de l'UB#6, creusé sous différents angles. La FAREST, lors de sa récente AG, a entériné la volonté d'accueillir l'UB#8. Le lieu et la date restent à déterminer.

04_ COMMUNICATION / VISIBILITÉ

Bilan communication 2015-2016

Axes : Outre la baisse des moyens confirmée suite aux élections régionales de 2015, l'un des fils rouges importants de la communication 2016/2017 a été la défense de la liberté de création et d'expression dans l'espace public face aux mesures prises dans le cadre de l'état d'urgence, notamment après les perturbations des festivals de l'été. C'était précisément la thématique de Rue Libre ! et de sa Marianne articulée symbolisant les valeurs républicaines mises à mal par la restriction des libertés.

Outils internes

Les listes

La newsletter a été envoyée tous les mois jusqu'au départ de Juliette début février.
La liste nationale voit un récapitulatif régulier de notre agenda, avec la lettre hebdomadaire « Cette semaine à la Fédé ».

Les sites internet

Outre le site de la Fédération nationale, dont la refonte s'impose et est programmée, deux autres outils ont été réinvestis pour relayer la campagne en 2017. Le site lartestpublic.fr, partagé avec l'UFISC, sur les compte rendus de manifestations institutionnelles et de rendez-vous avec les élus, et le site rueencampagne.org pour relayer les humeurs, propositions, coups de gueule de la profession. Ce dernier fonctionne sous la forme d'un blog contributif.
Les fédérations régionales ont aussi, pour certaines, refondé leur site (Fédération Ile de France, FAREST, Pôle sud) dans le sillage de la restructuration suivant la réforme territoriale.

La charte graphique

Une collaboration a été expérimentée cette année avec une nouvelle graphiste en mai 2016. Elle a notamment réalisé l'affiche et le tract de Rue Libre !, les visuels de l'Université buissonnière et la maquette du Manifeste. L'iconographie et la ligne graphique ont été jugées un peu convenues et classiques par rapport à l'identité de la Fédération. Il a été décidé de stopper cette collaboration et de rechercher une nouvelle équipe pour renouveler la charte graphique en 2017.

Réseaux sociaux

La page twitter @Federue compte aujourd'hui 838 abonnés (soit 180 de plus qu'en 2016). Elle est un relais des actualités de la profession, et un outil de campagne efficace, d'où l'intérêt de s'y abonner.
Ainsi que les trois pages Facebook : Fédération des arts de la rue (4676 abonnés, soit 1074 de plus qu'en 2015) ; Rue Libre ! (6120 abonnés) et L'art est public (1899 abonnés). La tendance est nettement à la hausse pour les mentions « J'aime » et les personnes touchées (environ 5000 personnes par semaine pour Fédération des Arts de la rue et L'art est public, avec des pics à 10000).
Sachant que c'est le partage et les commentaires qui rendent une communication par réseau efficace, les adhérents sont invités à y contribuer pour la booster.

Tracts et dépliants

Pour anticiper la campagne dans le cadre des élections 2017, la Fédération a édité pour l'été 2016 le dépliant-affiche « Espaces publics/ espaces sensibles ». Au recto, une image de Rue Libre !, place de la République à Paris, au verso, un outil récapitulatif sur la Fédération et ses combats qui annonçait également la présence de la Fédération à Chalon dans la rue à Aurillac : rencontres professionnelles, permanence, soirées manifestives.

Pour Rue Libre !, un tract/ Manifeste des arts de la rue, a été tiré à 10000 exemplaires et distribué dans les différentes villes accueillant la manifestation.

Communication presse

Les communiqués

La Fédération a diffusé plusieurs communiqués de presse liés notamment aux menaces pesant sur les lieux et événements, menaces liées à la fois aux restrictions budgétaires et aux mesures sécuritaires, le cas échéant conjointement avec les Fédérations régionales.

Citons celui émis lors de l'annulation du festival Nuits romanes annoncée en avril 2016, les communiqués en défense de l'Abattoir de Chalon, et les communiqués qui se sont succédé cet été relatifs aux mesures sécuritaires :

- « Mise à mal des libertés dans l'espace public » le 20 juillet pour protester contre l'annulation du spectacle Les Trois mousquetaires à Chalon dans la rue, la sécurisation renforcée et les fermetures anticipées des lieux de convivialité ;
- « Espaces publics, espaces à vif » le 12 août 2016 ;
- Auquel il faut ajouter :

« Pour la liberté d'expression artistique dans l'espace public, » cosigné avec la FNCC et Artcena.

Appels cosignés

La Fédération a cosigné l'Appel de Nantes lancé par 20 réseaux et Fédérations du spectacle vivant diffusés à l'occasion des BIS 2016.

Presse

Festivals, restrictions budgétaires et interdictions

Charlie-Hebdo a consacré une double page aux arts de la rue à l'occasion de Chalon dans la rue, insistant sur « la résistance joyeuse

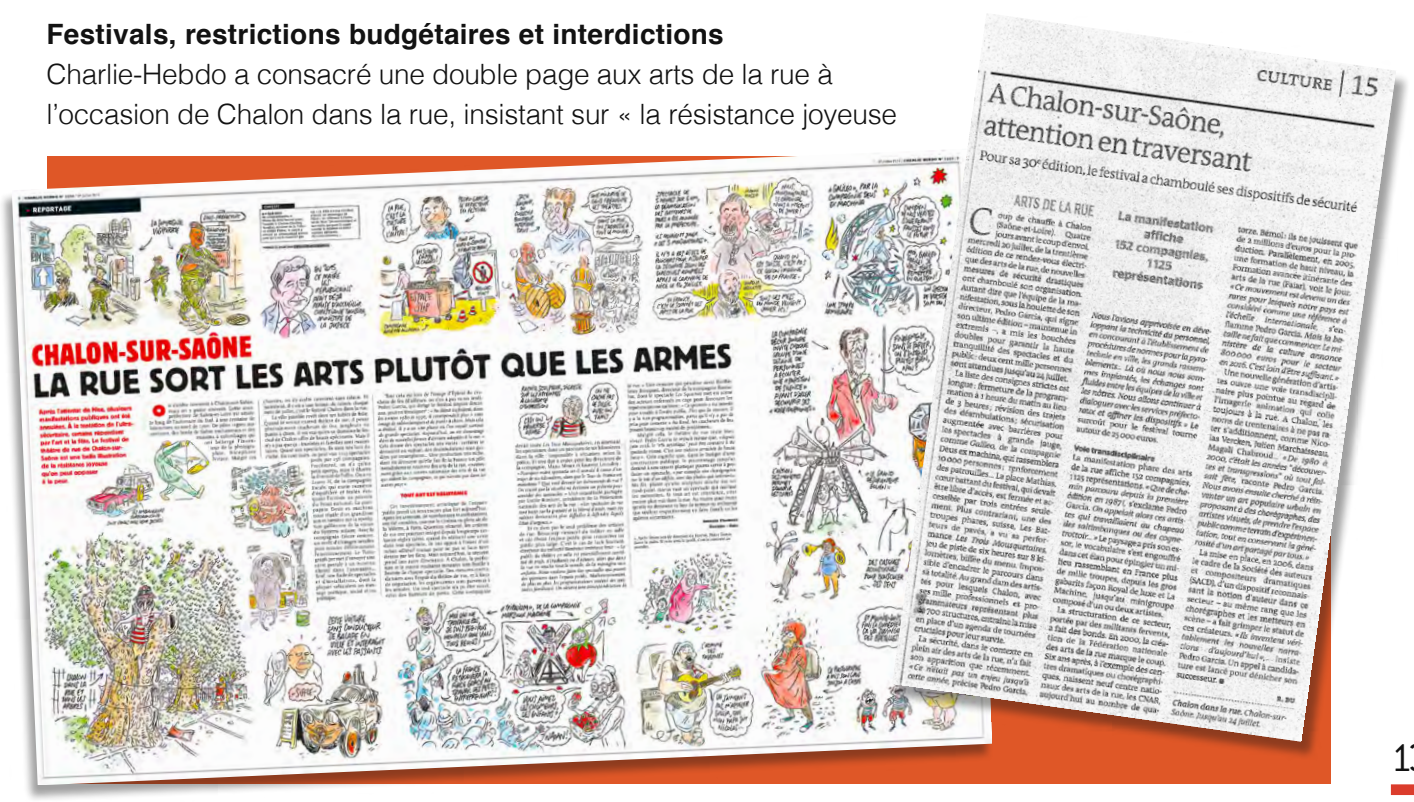
REPORTAGE

CHALON-SUR-SAÔNE

LA RUE SORT LES ARTS PLUTÔT QUE LES ARMES

CULTURE | 15

A Chalon-sur-Saône, attention en traversant

Pour sa 30e édition, le festival a chamboulé ses dispositifs de sécurité

ARTS DE LA RUE

La manifestation affiche 152 compagnies, 1125 représentations

par les arts plutôt que par les armes ». Chalon a également été abordé sous l'angle des restrictions sécuritaire dans Le Monde. Les arts de la rue ont également fait l'objet d'une enquête détaillée dans l'Université syndicaliste (25/7/2016). En revanche, La Montagne, à propos des incidents d'Aurillac, a abondé dans le sens sécuritaire.

Rue Libre !

Accompagnées par la Fédération Ile-de-France, deux attachées de presse ont travaillé pour Rue Libre !, avec succès : l'édition 2016 a connu de multiples retombées médiatiques (AFP, la Croix, Le Monde, Libération, Culture Box, Sud-Ouest, France-Culture, RMC, France info, France 3 Lyon, La Rochelle, Auvergne, IDF, Radio Libertaire…) qui ont relayé la problématique des arts de la rue mis en danger par mesures sécuritaires.

Serge Calvier et Jean-Claude Tisserand sur le stand

La Fédération sur la route

La Fédération maintient une relation proche avec ses adhérents et l'ensemble de la profession par la régularité des rendez-vous festifs et réflexifs qu'elle propose. Notre présence sur les festivals d'été permet d'aller à la rencontre d'un grand nombre d'adhérents mais aussi du public. Au cours de l'été 2016, la Fédération était présente sur les festivals Vivacité de Sotteville-Lès-Rouen, sur le festival d'Avignon, sur Chalon dans la Rue à Chalon-sur-Saône et au Festival International de théâtre de rue d'Aurillac.

Un programme de rencontres professionnelles à Sotteville-lès-Rouen, à Chalon et à Aurillac a permis de mettre en partage l'écriture du Manifeste et du projet de l'IFAPS (Fédération internationale des arts en espaces publics). Des temps de débat « Espace public, espaces à vif » ont également été proposés notamment sur les actions à mener face aux renouvellement de l'état d'urgence et des menaces budgétaires.

A noter : l'association de la Fédération à ARTCENA et à la FNCC (Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture), en complicité avec le festival Chalon dans la Rue, pour l'organisation d'une rencontre « Quelles suites pour la MNACEP ? »

En 2016 et en 2017, la Fédération nationale était également présente sur les événements suivants :

- **le 23 avril 2016 :** Soirée Cassandre sur l'état d'urgence culturelle au Théâtre de l'épée de bois à Vincennes,
- **le 12 mai 2016 :** Réunion d'information avec le collectif STOP-TAFTA,
- **les 12 et 13 mai 2016 :** 2ème Forum national des lieux intermédiaires et indépendants à Lyon,
- **le 16 juin 2016 :** Séminaire « Les politiques publiques ont-elles failli ? » organisé par la FNCC à Paris,
- **le 13 juillet 2016 :** rencontre avec la ministre de l'Economie Sociale et Solidaire à la Maison des réseaux Présence à la Maison professionnelle du spectacle vivant d'Avignon,
- **le 4 novembre 2016 :** colloque « Revitalisation des Centre-bourgs » organisé par la Fédération des Parcs Nationaux au Ministère de la Culture et de la Communication,
- **les 13 et 14 octobre 2016 :** colloque sur l'Etat de l'art urbain à la Villette,
- **le 14 novembre 2016 :** colloque sur les Droits Culturels organisé au Sénat par Marie-Christine Blandin et Sylvie Robert,
- **le 29 novembre 2016 :** café politique « La ville est à nous » organisé par ATTAC et le collectif Roosevelt,
- **le 1er décembre 2016 :** présentation par l'UFISC de l'actualité des dispositifs DLA et CRDLA,
- **le 3 décembre 2016 :** Etats généreux de la culture organisés par Télérama au 104,
- **le 12 décembre 2016 :** 20 ans du réseau Actes-If à Gentilly,
- **le 16 février 2017 :** Forum Citoyen organisé par l'UFISC au Sénat,
- **le 21 février 2017 :** Rencontre sur les Réseaux des arts de la rue à la Philharmonie de Paris,
- **le 21 février 2017 :** Rencontre sur les friches organisée par Plaine Commune,
- **les 9 et 10 mars 2017 :** Assises des DAC organisées par la FNADAC à Strasbourg,
- **du 12 au 14 mars 2017 :** Panorama de chantiers de la FAI-AR à Marseille,
- **les 15 et 16 mars 2017 :** journées professionnelles POPMIND organisées par la FEDELIMA à Grenoble,
- **le 24 mars 2017 :** réunion des candidats à la présidentielle sur la culture organisée par la Nuit des débats aux Grands Voisins,
- **les 30 et 31 mars 2017 :** Congrès de la FNCC à Saint-Etienne.

Formation DRAC :

Suite à une commande de la DGCA. Hors Les Murs, 11 conseillers DRAC ont bénéficié d'une formation sur l'histoire et l'esthétique des arts de la rue ainsi que sur les problématiques en-cours du secteur les 13 et 14 octobre dans les locaux d'ARTCENA et à la Maison des Réseaux. Alexandre Ribeyrolles et Lucile Rimbert sont intervenus pour la Fédération.

Rencontres :

Deux rencontres d'information sur l'histoire de la fédération, son fonctionnement, les chantiers et l'actualité du secteur ont été organisées avec les étudiants Master 2 Projets Culturels dans l'Espace Public de la Sorbonne et les apprentis de la FAI-AR.

05_ SENSIBILISATION DES ÉLUS ET PARTENAIRES PROFESSIONNELS

La campagne

La Fédération mène une campagne auprès des candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives. L'outil principal de cette campagne est le Manifeste pour la Création artistique dans l'espace public, adressé à tous les candidats à la présidence de la République et à un certain nombre de députés et sénateurs. Il s'agit également d'un outil indispensable de sensibilisation des élus. Il s'accompagne d'une lettre d'engagement à signer pour les candidats tant à la Présidentielle qu'aux législatives, et d'une lettre aux députés sortants portant davantage sur l'actualité et les menaces sur l'espace public.
Parallèlement, la commission campagne prend des rendez-vous avec les candidats.

Blog La rue en campagne, www.rueencampagne.org

- **Janvier 2017**

- Rencontre de l'équipe culture de la France insoumise (Danièle Atala / Roger Tropéano),
- Présence au débat « culture » d'Arnaud Montebourg à la Maison de la poésie dans le cadre des primaires socialistes,
- Meeting de Benoît Hamon dans le cadre des primaires socialistes,
- Réunion des mouvements citoyens (Utopia, Collectif Roosevelt, Pouvoir citoyen, Les Jours Heureux) pour une candidature citoyenne unitaire.

- **Février 2017**

- Réunion d'EELV et présentation de l'équipe de campagne,
- Réunion de l'Appel des 100 pour une candidature unitaire à gauche (Participants Benoît Hamon, Yannick Jadot, Eric Coquerel, Pierre Laurent, Clémentine Autain, Charlotte Marchandise) organisée par le Collectif Roosevelt, Utopia, Les Jours Heureux.

- **Mars 2017**

- Rendez-vous avec Nicolas Hue, Lucie Marinier et Frédéric Hocquard, chargés de la culture pour l'équipe de campagne de Benoît Hamon,
- Réunion des candidats citoyens et/ou non parrainés devant le conseil constitutionnel,
- Rencontre avec Roland Gori sur la place de l'art et la culture au PCF,
- Nuit des arènes avec débat sur les programmes culture des candidats.

Les outils sont à télécharger sur le site « La rue en campagne », www.rueencampagne.org, blog de campagne régulièrement mis à jour et ouvert aux contributions des adhérents. Les comptes-rendus de rendez-vous avec les candidats sont à lire aussi sur ce blog et sur lartestpublic.fr
Autres outils : la page facebook de la Fédération et la page l'Art est public, sur lesquelles il ne faut pas hésiter à commenter ainsi que le compte twitter de la fédération @Fédérue.

Direction Générale de la création artistique

La Fédération nationale des arts de la rue poursuit son rapport de partenariat et ses relations de travail concertées avec la DGCA à travers un certain nombre de rendez-vous.

Tout au long de l'année, la Fédération est force de proposition au sein de concertations d'envergure pour la LCAP, la révision du décret des réseaux labellisés en particulier du label CNAREP (Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public), pour la révision des arrêtés et circulaires d'aide à la production, d'aide à la résidence et de conventionnement des compagnies.
Dans le cadre de ces concertations, la Fédération défend une meilleure gouvernance des structures labellisées et des critères d'aides plus flexibles pour favoriser l'émergence et l'accès aux aides publiques en particulier pour les acteurs des arts de la rue.

De nombreux rendez-vous avec Régine Hatchondo, directrice générale de la DGCA, Mickaël Le Bouëdec, délégué théâtre et avec la ministre de la Culture et de la Communication en juillet 2016 lors de sa venue à Chalon ont permis à la fédération d'alerter sur les conséquences de l'état d'urgence sur notre secteur ainsi que le besoin impérieux d'un signal fort de l'État dans le soutien à la création artistique dans l'espace public.

L'adoption de la loi LCAP et le 1% Travaux Publics pour la création artistique en espace public
La Fédération a fait un important travail de lobby auprès des députés puis des sénateurs en portant des propositions d'amendements sur l'espace public et la promotion du dispositif du 1% Travaux Publics pour la Création et l'Action artistique en Espaces Publics aux articles 1 et 2 du projet de loi **relatif à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine** (LCAP).

Le 1% Travaux Publics propose la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de financement, distinct et parallèle de celui du 1% artistique, consistant à consacrer 1% du budget des opérations de travaux publics au soutien de projets artistiques dans l'espace public. Cette proposition a trouvé un écho important auprès de plusieurs parlementaires.

Les amendements proposés ont été retenus, les droits culturels inscrits lors de l'adoption de la loi LCAP le 7 juillet 2016.

Il s'agit de l'ajout de l'article 3 bis qui stipule :
« Dans un délai de six mois suivant la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'opportunité de mettre en place un dispositif permettant à l'État, aux collectivités territoriales et à leurs groupements de consacrer 1 % du coût des opérations de travaux publics au soutien de projets artistiques et culturels dans l'espace public. »

Article 3 (loi LCAP) :
« L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que leurs établissements publics, définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels des personnes, une politique en faveur de la création artistique construite en concertation avec les acteurs de la création artistique. Cette politique poursuit les objectifs suivants :
7° Garantir, dans le respect de l'équité territoriale, l'égal accès des citoyens à la création artistique et favoriser l'accès du public le plus large aux œuvres de la création, dans une perspective d'émancipation individuelle et collective, et mettre en valeur ces œuvres dans l'espace public par des dispositifs de soutien adaptés, dans le respect des droits des auteurs et des artistes. »

Suite à l'article 3 bis, deux inspecteurs généraux du ministère de la Culture et de l'Environnement ainsi qu'une personnalité qualifiée ont été nommée pour la rédaction d'un rapport d'opportunité qui sera remis prochainement au Parlement. Celui-ci décidera si ce rapport sera rendu public ou non. Dans le cadre de la rédaction de ce rapport, la Fédération a été auditionnée et a pu défendre les spécificités de ce dispositif.

Acteurs territoriaux

La Fédération nationale des arts de la rue poursuit également son travail de rapprochement avec les instances nationales de représentation des acteurs territoriaux, notamment en initiant des projets et en répondant présent à l'invitation à des colloques et séminaires de travail avec des associations d'élus et de techniciens.

La Fédération était aussi présente au congrès de la FNCC. La nécessité de créer des espaces de concertation et de dialogue entre élus, acteurs culturels et citoyens a été débattue que ce soit d'ailleurs à Avignon ou à Chalon, ou même encore à Paris, lors du séminaire de réflexion de la FNCC intitulé :
« Les politiques publiques ont-elles failli ? »

Le travail du groupe de concertation sur les arts de la rue, initié en 2014 et regroupant la FNCC, Fédération Nationale des Collectivités territoriales pour la Culture, la Fédération nationale des arts de la rue et ARCENA s'est poursuivi. Ces réunions ont notamment mis l'accent sur la nécessité de renforcer la concertation entre les élus, les organisateurs, les artistes et les responsables de l'aménagement du territoire. Il a affirmé l'importance de l'enjeu démocratique de la création de l'espace public et du nécessaire soutien aux élus. Ce groupe travaille également sur le partage de la responsabilité de la sécurisation des évènements entre élus, artistes, organisateurs et publics.
Une charte pour la liberté de création dans l'espace public est en projet.

Les Assises des DAC organisées par la FNADAC à Strasbourg
La Fédération était présente à ces assises. Dans un contexte de réduction budgétaire et de réforme territoriales, les politiques publiques de la culture se trouvent de plus en plus souvent fragilisées. Ces assises furent l'occasion d'échanger autour des droits culturels, de la défense de la liberté de l'espace public, de la co-construction des politiques culturelles, du rôle des DAC et de faire de la culture une cause commune pour citoyenneté active.

Réseau ADN21

Le collectif ADN21 est né le 21 janvier 2016 aux BIS (Biennale Internationale du Spectacle) à Nantes pour une prise de parole collective sur la crise traversée par le secteur culturel.

Il rassemble l'Association des Centres chorégraphiques nationaux (ACCN), l'Association des Centres dramatiques nationaux (ACDN), l'Association des Centres de développement chorégraphique (A-CDC), l'Association Jazz Croisé (AJC), l'Association française des orchestres (AFO), l'Association nationale d'établissements d'enseignement supérieur de création artistique arts de la scène (ANESCAS), l'Association nationale des Scènes conventionnées (ANSC), l'Association nationale des théâtres de marionnettes et des arts associés (THEMAA), l'Association des Scènes nationales (ASN), la Fédération des associations de musiques et danses traditionnelles (FAMDT), la Fédération des lieux de musiques actuelles (FEDELIMA), la Fédération nationale des arts de la rue, France Festivals (Fédération française des festival de musique et du spectacle vivant), Futurs composés (réseau national de la création musicale), Grands Formats (Fédération des grands ensembles de jazz et de musiques improvisées), Latitude Marionnette, Réunion des opéras de France (ROF), Scènes d'enfance - Assitej France, Territoires de cirque et Zone Franche.
Ce collectif défend la conviction que la culture est un bien commun, fragile et précieux et que l'existence d'une scène publique autonome, ouverte est une nécessité au service de l'intérêt général.
Au vu de l'absence de la culture dans la campagne présidentielle, ADN21 est en train de rédiger actuellement collectivement un Manifeste pour les présidentielles 2017 à destination des candidats. Serge Calvier représente la Fédération au sein de ce collectif.

État d'urgence et mise à jour du plan Vigipirate

L'année 2016 a marqué la poursuite d'un temps difficile pour les arts de la rue avec la baisse des dotations de l'État qui ont permis à de nombreuses collectivités de justifier le retrait de leurs financements et de leur soutien à des projets artistiques en espaces publics. Les mises à jour du Plan Vigipirate en décembre 2016 et mars 2017 et les multiples prolongations de l'état d'urgence ont fortement impacté le secteur culturel. Les arts de la rue sont les plus touchés par ces mesures de sécurité puisqu'ils se produisent hors lieux dédiés au spectacle, à ciel ouvert et majoritairement dans des espaces sans billetterie et sans possibilité de contrôler la jauge.

La Fédération nationale des arts de la rue défend les projets et les valeurs en jeu, chaque fois qu'elle est sollicitée, ouvrant le dialogue avec les collectivités et l'Etat sur ces situations dramatiques vécues par des festivals, des compagnies et des Centres Nationaux des Arts de la Rue.
C'est dans ce cadre que la Fédération a participé aux réunions des commissions de la mission du préfet Weigel chargé de la sécurisation des manifestations culturelles.

Fresque «L'art est public», lors de Rue Libre ! à La Rochelle

La mission du préfet Hubert Weigel

Établir, « en relation étroite avec les organisateurs de spectacles et les organisations professionnelles », un référentiel « précis et détaillé » des mesures à prendre par les organisateurs, les services de l'État et les collectivités territoriales dans le cadre de manifestations culturelles, tel est l'objectif de la mission confiée conjointement par Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication, et Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, au préfet Hubert Weigel le 01/07/2016. « Ce guide concernera aussi bien les manifestations se déroulant sur l'espace public, dans des lieux clos ou dans des salles dédiées. Pour mener à bien ce travail, le préfet Weigel s'appuiera, en lien avec les préfets, sur les services du ministère de la Culture et de la Communication ainsi que sur ceux du ministère de l'Intérieur », indiquent les ministres.

4 groupes de travail ont été mis en place :

1/ Activités en milieux fermés type salles de spectacles, cinéma et peut-être le cirque.

2/ Expressions artistiques ouvertes mais dans un espace clos type Rock en Seine, Les Francofolies de la Rochelle, Le Festival Interceltique de Lorient.

3/ Expressions artistiques emprises sur une partie de la ville type le festival d'Avignon, Chalon dans la rue, Festival international de théâtre de rue d'Aurillac.

4/ La prévention des risques d'attentats et la sécurité pour tous les sites appartenant au patrimoine de l'Etat et des collectivités territoriales type Château de Versailles.

La fédération a été associée aux groupes 2 et 3.

A l'ensemble de ces groupes a été associé le CNAPS, Centre National des Activités Privées de Sécurité.

L'objectif de ces groupes de travail :

Rédiger un référentiel à destination des organisateurs et des collectivités, conforme à la liberté de création mais qui assure la sécurité du public et des acteurs.

Ce vadémécum ne sera pas normatif. Il reprend l'idée de pédagogie du Guide des bons usages rédigé par José Rubio.

La fédération a participé durant 6 mois à l'ensemble des réunions des groupes 2 et 3 ainsi que les réunions plénières en défendant nos valeurs et les spécificités de l'expression artistique dans l'espace public.

Calendrier

Les préconisations sont en-cours de rédaction, elles seront rendues publiques courant avril.

Une mise à jour du Guide des bons usages - organiser un événement artistique dans l'espace public menée par José Rubio en partenariat avec ARTCENA est en-cours et sera publiée sous forme pdf mi-avril, et en version papier début juin.

Ce que nous défendons

Lutter contre l'obscurantisme, c'est rassembler les gens dans l'espace public, offrir des émotions collectives importantes pour la structure sociale mais également assurer la sécurité des publics. L'expression artistique dans l'espace public veut gommer l'exclusion sociale des lieux fermés ; mais le consensus social est entrain de changer. Il existe une vraie nécessité de réaffirmer la légitimité d'intervenir dans l'espace public.

Les préconisations du préfet Weigel ne sont que des préconisations, la responsabilité finale appartient au préfet et enfin au maire en dernier ressort.

Il convient pour tous les organisateurs travaillant dans l'espace public de prendre attache avec leurs élus bien en amont des manifestations, aux fédérations régionales de rencontrer les préfets.

Les Fédérations régionales et la Fédération Nationale sont là pour vous accompagner dans la préparation de vos commissions sécurité, des négociations avec vos élus ou les forces de police.

Nous avons par ailleurs rencontré Régine Hatchondo pour alerter sur les conséquences insidieuses du plan vigipirate et de l'Etat d'urgence sur notre secteur. Nous avons particulièrement rappelé l'impact sur les marges artistiques des évènements des surcoûts sécuritaires, principalement pour les collectivités territoriales qui ne bénéficient pas du fonds d'urgence.

06_CHANTIERS THÉMATIQUES

Les actions portées au sein de l'UFISC

La Fédération demeure engagée au sein de l'UFISC (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles), avec 3 délégués qui siègent dans son conseil d'administration (avec une seule voix en cas de vote) et le suivi d'un salarié permanent (avec une seule voix en cas de vote). Ces délégués sont Serge Calvier, Bernadette Baratier et Thérèse Toustou (membres du conseil d'administration). Serge Calvier est membre du Bureau de l'Union.

L'UFISC contribue à rendre visible un tiers secteur artistique et culturel, ses valeurs et ses pratiques. L'Union réunit aujourd'hui quinze organisations professionnelles représentant des entreprises du spectacle vivant, du spectacle enregistré et des arts plastiques. En tant que espace collectif de réflexion, de travail et de mobilisation, elle investit la reconnaissance des pratiques des acteurs artistiques et culturels et le renouvellement des politiques publiques en se saisissant des enjeux démocratiques (droits humains et initiative citoyennes), de la gouvernance territoriale (réforme et coconstruction), des nouvelles solidarités et d'une économie plurielle. A travers une diversité d'actions portées collectivement, elle permet la prise en compte progressive d'un secteur culturel de l'économie solidaire.

En 2016, trois commissions ont structuré le travail de l'Union :
- Commission Politique Publique
- Commission Structuration Professionnelle
- Commission Économie

L'Union est membre du du bureau du CNPS (Conseil national des Professions du Spectacle) et a entre autre participé à la mise en place du FONPEPS, aux travaux sur les décrets concernant les labels d'Etat, les conventionnements et les aides à la résidence. Partenaire du CNAM et du RTES (Réseau territoriale de l'économie solidaire), l'Union participe à la démarche de recherches—action sur la coconstruction des politiques publiques, à un groupe de travail « Culture et ESS » dédié aux politiques territoriales (en Région en Île de France, en Région Bretagne et en Région Centre), à la démarche « Culture, communs et solidarités » en lien avec le Collectif des associations citoyennes et le Mouvement pour l'Économie solidaire, plusieurs réseaux culturels et en coopération scientifique avec le Collège d'Études Mondiales. l'Union a adhéré à la CRESS Île de France.

En 2016 toujours, l'Union a produit un travail d'analyse et de proposition sur la loi LCAP pour y faire valoir les droits culturels, les initiatives citoyennes et le principe de coconstruction et participé à la MAP (modernisation de l'action publique) sur les politiques de démocratisation culturelle. Dans le domaine de la structuration professionnelle l'Union a été auditionnée lors de la négociation de l'accord sur la réforme de l'intermittence et s'est mobilisée contre la loi EL-KHOMRI, dite loi Travail avec une analyse de ses impacts.

Sur le terrain de l'économie solidaire, l'Union a participé aux temps forts « Entreprendre dans la culture » organisés par le Ministère de la Culture, a rencontré la secrétaire d'Etat à l'ESS Mme PINVILLE à la Maison des Réseaux artistiques et culturels et participé au chantier de la coopération entre projets (territorial, filière, technique).

L'UFISC entretient un dialogue avec d'autres réseaux européens et internationaux (LIVE DMA, AILF, RIPESS Europe…), lire des analyses et des contributions sur les politiques européennes qui impactent le champ de la culture.

Pour finir notons la participation active de l'Union à la vie associative et aux actions mutualisées concernant la Maison des Réseaux artistiques et culturels, à l'observation participative et partagée, aux formations et aux événements tels les Bis ou la Maison professionnelle du spectacle vivant en Avignon.

PS : Dans le cadre des échanges inter-réseaux la Fédération est invitée à participer au GTLIMA, (groupe de travail des musiques actuelles). Ce groupe de travail réunit la DGCA et les représentants des employeurs et salariés du secteurs, ainsi qu'un personnalité qualifiée (en l'occurrence Jean-François Burgos - FNCC). L'année 2016 a été consacrée à l'écriture de l'arrêté SMAC et à un retour sur le texte SOLIMA.

Culture, communs et solidarité

• **La Fédération a également été pleinement partie prenante du projet « Culture, Biens Communs et Économie Solidaire : animation des solidarités locales », proposé par l'UFISC et ses organisations membres, né de la volonté de réunir les acteurs culturels et au delà, pour construire, ensemble, un référentiel de valeurs autour des notions de Culture, de Communs, de Solidarités.**
Quatre grandes thématiques fondamentales ont été explorées.

• **La financiarisation vs action citoyenne**
La richesse et la valeur, indicateurs et utilité sociale, Biens Communs et gouvernance partagée.

• **Les droits culturels** comme composante des droits fondamentaux, diversité culturelle et développement des initiatives citoyennes.

• **Travail et solidarités**
Les enjeux de solidarité professionnelle, les droits sociaux et évolution du pacte social.

• **Les processus de coopération**
Organiser le dialogue entre acteurs du territoire, la co-construction, les pratiques entre acteurs pour faire ensemble, questionner les processus de coopération, affirmer leur reconnaissance.

• **Ces thématiques ont été travaillées dans le cadre de quatre groupes de travail participatifs et ouverts, nourris en amont par des formations courtes (qui pourront être suivies à distance)**.
Celles-ci nous ont permis de revenir sur les notions en construction, définitions liminaires, et morceaux d'histoire éclairants, pour se saisir des enjeux contemporains qui traversent chacune de ces thématiques : les droits fondamentaux avec les droits culturels, le droit social, les divers principes et réalités démocratiques et de gouvernance, les principes de fonctionnement de la coopération, de la finance solidaire, etc.

• **Ces temps de sensibilisation et ateliers participatifs nous ont permis de formuler des analyses communes et des préconisations autour des pratiques solidaires et des communs artistiques et culturels.**

• Enfin, un **« Forum Citoyen » organisé au Sénat a permis de restituer ces temps de travail collaboratif**. Ce temps fort a réuni les participants et les chercheurs associés qui sont venus mettre en débat les réflexions, analyses et préconisations issues de leurs travaux collectifs.

Dossier représentativité

Selon les critères posés par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014, la fédération a déposé une candidature avec 210 structures pour la branche des entreprises artistiques et culturelles sur la convention collective CCNEAC. Les résultats de la pesée syndicale devraient être communiqués début avril 2017.

Chantier MNACEP

La Fédération a suivi et contribué à l'ensemble de cette Mission Nationale pour l'Art et la Culture dans l'Espace Public lancée le 16 avril 2014 par le ministère de la Culture et de la Communication. Cette mission de prospective, réflexion et dialogue était présidée par Jean Blaise, directeur du Voyage à Nantes et coordonnée par HorsLesMurs, Centre national de ressources des arts de la rue et des arts du cirque.

Elle avait pour but de :

- Faire se croiser les approches et les métiers de la création - arts plastiques et spectacle vivant, plus particulièrement les arts de la rue - autour de l'enjeu commun que constitue l'espace public
- Stimuler le dialogue entre les entités administratrices et organisationnelles diverses (État, collectivités locales)
- Faire des préconisations concrètes pour favoriser et faciliter les expressions artistiques et les pratiques culturelles dans l'espace public

Le rapport a été remis à la ministre Audrey Azoulay le mardi 14 juin 2016.
Plus d'informations : http://mnacep.fr/

La remise de ce rapport s'est accompagné de 800 000 euros de mesures nouvelles pour la création en espace public. Fruit du travail de sensibilisation, d'information et de défense de nos spécificités, ces mesures se détaillent comme suit :

- Remise à niveau du conventionnement de 7 compagnies : 42 500 €
- 4 compagnies nationales : 145 000 €
- 2 ateliers de fabrique : 50 000 €
- 7 aides à la résidence : 160 000 €
- Augmentation de la participation plancher de l'Etat à 200 000 euros dans le financement des CNAR : 347 000 €
- Augmentation de la CPO de la fédération nationale des arts de la rue : 40 000 €

Les travaux publics correspondent à un travail de construction, d'aménagement ou d'entretien d'infrastructures publiques (des biens immeubles, ancrés au sol), effectué par une administration publique. Ces infrastructures peuvent relever du génie civil (ponts, écluses, stations d'épuration...), de la voirie et réseaux (routes, rond-point, espaces verts, égouts, câble…) et de la voie ferrée. Certains bâtiments de très grande taille relèvent également des travaux publics : les aéroports, les centrales nucléaires, les ouvrages militaires, les stades, etc… La maîtrise d'ouvrage des travaux publics est majoritairement publique (Etat et collectivités territoriales) mais dans quelques cas elle peut également être privée (parkings de supermarchés, voiries d'usines, etc).

Sur les deux journées de rencontres réunissant l'ensemble des acteurs professionnels du monde du spectacle, les BIS de Nantes, les 20 et 21 janvier à Nantes, un atelier sur le 1% Travaux Publics a permis de sensibiliser largement sur cette proposition de dispositif qui insuffle une nouvelle dynamique aux politiques culturelles en faveur de la création artistique en espaces publics. En 2016, la Fédération nationale devrait organiser à Paris un événement officiel sur le 1% Travaux Publics, en invitant les élus et techniciens des collectivités souhaitant expérimenter le dispositif.

IFAPS

Au sein de l'IFAPS, il faut désormais agrandir le cercle et convaincre nos homologues du monde entier de nous rejoindre pour porter une parole politique transnationale et forte, et engager un projet pour la défense de la création dans l'espace public au niveau européen et international, la mobilité des artistes et le développement transfrontalier des projets artistiques en espace public. Ce projet devrait mener à l'écriture d'une charte pour l'art dans l'espace public européen qui pourrait ensuite être déclinée par continent. Cette fédération internationale, basée pour l'instant à Paris, a vocation à venir en appui à toute initiative de structuration dans les pays où il n'existe pas de fédération.

07 _ PASSERELLES ET PARTENAIRES

ARTCENA

ARTCENA, Centre national des Arts du cirque, de la rue et du théâtre est né le 20 juin 2016 de l'alliance du Centre national du Théâtre et d'HorsLesMurs.

Ses missions s'organisent autour de trois axes :

- le partage des connaissances, par la création d'une plateforme numérique et des éditions,
- l'accompagnement des professionnels, par l'apport de conseils et de formations,
- le soutien au rayonnement des arts du cirque, de la rue et du théâtre, par différents dispositifs favorisant la promotion, la créativité et le développement international.

Circonspecte sur ce projet de fusion, la Fédération reste attentive à la défense des spécificités de la création en espace public par cette nouvelle structure, qui est cours de configuration. Elle est membre de droit du conseil d'orientation. Lucile Rimbert, notre présidente, représente le conseil d'orientation au Conseil d'administration.

Le travail collaboratif avec la FAI-AR réalisé en 2015 autour de la constitution d'une base de données des formations et des formateurs à la création en espace public a été transmis à ARTCENA. La valorisation et l'exploitation de cet outil a pris du retard dans le cadre de la fusion et devra être réamorcé en 2017.

FAI-AR

La Fédération siège en tant que membre de droit du conseil d'administration de la FAI-AR.
La Fédération a été présente sur le Panorama des chantiers de la 6e promotion « de la Rozière » qui s'est tenu à Marseille en mars 2016.
La Fédération a fait appel à l'expertise de la FAI-AR pour participer aux réflexions liées à la formation abordées dans le cadre de la mission du préfet Weigel. La FAI-AR sera associée à la conception de documents pédagogiques et de modules de formation tant à destination des organisateurs et directeurs techniques sur la prévention du risque attentat que des forces de police dans la spécificité de la création en espace public.
Le chantier amorcé en 2015 auprès de la direction de l'AFDAS suite à des refus de financements en CIF des coûts de formation d'apprentis n'a pu être approfondi. Ce chantier sera réamorcé en 2017 après le résultat de la candidature de la Fédération dans le cadre de la réforme de la représentativité professionnelle.

La Plateforme Interrégionale

La Plateforme Interrégionale d'échange et de coopération pour le développement culturel regroupe des structures régionales membres (Agences régionales du spectacle vivant, Associations régionales, Mission Voix) investies par l'Etat et / ou une région d'une mission transversale ou sectorielle de développement et d'aménagement culturel du territoire (diffusion artistique, action culturelle, éducation et enseignement artistiques, coordination, formation, information, observation, concertation, accompagnement et ingénierie).
Une rencontre a eu pour améliorer le partage d'informations et étudier les pistes de renforcement de lien entre la Fédération et PFI et entre les fédérations régionales et les agences régionales.
La perspective d'une collaboration sur la mise en place d'une certification de formateur sur les spécificités de la création en espace public a été envisagée et sera poursuivie en 2017.

Observatoire de la liberté de création

Crée en 2002 au sein de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH), il a pour objet de lutter contre la censure. Il réunit des ligueurs et des non-ligueurs, des artistes, des auteurs, des cinéastes, des éditeurs, des producteurs, des diffuseurs, des fonctionnaires de la culture, des historiens, des philosophes, des individus et des structures.
La Fédération nationale des arts de la rue en devient membre en 2014 dans l'objectif de contribuer à ce combat et de porter les problématiques plus spécifiques à la création en espace public.
En 2016-2017, en plus de tous les cas de censure qu'il observe, l'Observatoire s'est donné pour feuille de route d'étudier la question de la gouvernance et la programmation dans les lieux en régie directe, des limites entre fiction et documentaire, de l'autocensure dans la programmation et la création, de la liberté de création dans l'espace public. Il devrait sortir un guide pratique de lutte contre la censure au printemps 2017. L'observatoire se réunit une fois par mois au siège de la LDH à Paris. Le conseil d'administration de la fédération a élu Laetitia Lafforgue pour nous représenter.

08 _ PROJETS 2017

Voici une carte des principaux chantiers. Au vu de la multiplicité de ceux-ci, selon les priorités régionales, ces projets pourront êt re portés par les fédérations régionales avant d'être développé au niveau national. Cette organisation s'inscrit dans une volonté d'appui à la structuration des fédérations régionales et de mieux mutualiser les forces et les énergies.

Philosophie, valeurs et sémantique

Un chantier important est ouvert sur « Philosophie, valeurs, sémantique » pour élaborer ensemble un lexique représentatif de nos valeurs. La Fédération Auvergne - Rhône-Alpes a en a pris les rênes mais nous sommes tous invités à en être partie prenante.

Les droits culturels

La Région Nouvelle Aquitaine se veut région expérimentale pour la mise en place des droits culturels, avec la complicité active de Jean-Michel Lucas. Un groupe de travail va être mis en place avec douze entités qui se réuniront régulièrement. Jean-Michel Lucas a d'ores et déjà proposé que cette expérimentation passe par une évaluation, pour une période de dix huit mois, des actions des structures à l'aune de leur application des droits culturels. La Fédé Grand'rue sera associée à cette démarche.

Refonte du site internet et de la charte graphique

Nous avons beaucoup (trop ?) d'outils internet : le site de la Fédé nationale, le site l'Art La rue en campagne récemment réactivé, le site Rue Libre ! et, le site partagé avec l'UFISC L'art est public (très peu opérationnel).
Idem pour la multiplication des pages Facebook qui diluent les informations et les suiveurs.
Par ailleurs, la fabrication de la newsletter, très complexe et exigeant le maniement de plusieurs logiciels, rend sa passation problématique entre salariés.
La nécessité d'une refonte du site www.federationartsdelarue.org devait être un chantier de l'année : visuellement tristounet, il ne correspond pas à l'image que nous pourrions souhaiter transmettre aux partenaires et n'offre pas de hiérarchie des informations. C'est un outil qui suppose d'être déjà adhérent et au fait des chantiers, mais offre une face plutôt rébarbative aux nouveaux venus et adhérents potentiels, et peu d'entrées à des non professionnels cherchant de l'information.
Sa refonte est programmée en 2017,et exige une réflexion en profondeur sur un outil évolutif, mais simple à utiliser (comme c'est le cas actuellement), sur ses architectures et ses différentes entrées.
D'autre part, cette refonte ne peut se faire qu'en lien avec celle de la charte graphique. Pour celle-ci, l'idée est de trouver une homogénéité, une identité visuelle facilement reconnaissable et déclinable ensuite pour faire du « sur mesure » avec tous les supports. Et de faire en sorte que par les choix typographiques, graphiques, iconographiques, elle reflète réellement l'esprit des arts de la rue.
Il n'est pas certain que les moyens dont nous disposons cette année nous permettent de mener à bien le chantier de la charte graphique et celui du site internet. Sachant qu'il nous faut être en accord sur notre identité avant de relancer un site, le premier sera privilégié, quitte à ce que le second fasse l'objet d'un chantier réparti sur les années 2017 et 2018.

Cartographie et OPP

Il devient de plus en plus urgent de disposer de nos propres chiffres sur ce que représentent les arts de la rue en France aujourd'hui. Face aux difficultés traversées actuellement par les structures, notamment suite aux changements de municipalités, à l'état d'urgence prolongé et la précarisation du secteur, nous devons être outillés pour réagir collectivement. Le recueil et la capitalisation de la ressource sur les arts de la rue doit donc mener à poursuivre le travail d'observation sur les lieux de fabrique arts de la rue et à l'étendre aux compagnies.

Dans un premier temps, le travail de référencement et de cartographie va être poursuivi. Un travail d'expérimentation et de mise en place des outils va être réalisé par la Fédération Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec l'Institut d'urbanisme de Lyon. Il s'appuiera sur le travail déjà réalisé par la Fédération Pays de la Loire. Ces outils seront ensuite développés au niveau national.

La Marianne à la Rochelle pour Rue Libre !

Le secteur que recouvre les arts de la rue implique de nombreux acteurs diversifiés sur l'ensemble du territoire français. Cette cartographie a pour objectifs :

- recenser l'ensemble des acteurs du secteur (compagnies, collectifs, lieux de fabrique, de résidence, de diffusion...),
- permettre aux acteurs de s'identifier,
- être en mesure d'avoir des données chiffrées et pédagogiques pour défendre le secteur,
- analyser les besoins pour les acteurs en fonction des résultats.

D'un point de vue plus large, cette cartographie permettra d'avoir une meilleur vision de nos besoins est le point de départ pour la mise en place de SODAREP.

Parallèlement le travail exploratoire mené par la Fédération Ile-de-France sera poursuivi. La Fédération Ile-de-France a réalisé deux enquêtes sur les lieux de fabrique et les pratiques de diffusion.

En 2017, à partir du questionnaire conçu conjointement par les organisations membres de l'UFISC et la Fédération régionale d'Ile-de-France un recensement des besoins de chaque région sera réalisé pour élaborer un questionnaire national commun qui permettra de mettre en place et de pérenniser des indicateurs reflétant les évolutions de notre secteur.

SODAREP

Fruit d'un travail de lobbying et de mobilisation de la Fédération durant plusieurs années, la proposition des SODAREP (schémas d'orientation pour le développement des arts de la rue en espaces publics) va être expérimentée à travers deux dispositifs en Auvergne- Rhône-Alpes.

Une fiche technique et méthodologique pour la mise en place des SODAREP a été réalisée par la Fédération nationale des arts de la rue.

La Fédération nationale assiste régulièrement en tant qu'observateur aux travaux du GT LIMA (groupe de travail Ministère de la Culture / réseaux professionnels des musiques actuelles) qui assure notamment le suivi des démarches Solima en cours.

Prospective et réflexions sur notre secteur

Le faible nombre de candidatures à la direction des CNARS, la privatisation latente de l'espace public , la diminution des crédits interrogent sur le parcours des différents métiers de la création dans l'espace public. Un chantier prospective sera mené autour de quels outils, quelle politique et quels dispositifs et mode de production sont a imaginer collectivement pour continuer à créer en toute liberté.

Suite du 1%

Pour continuer à défendre la proposition du 1% Travaux Publics pour la Création et l'Action artistique en Espaces Publics, il faut développer un argumentaire clair et pédagogique et que la Fédération édite une plaquette de communication synthétique pour faciliter la prise de contact et la sensibilisation des élus, techniciens et acteurs des secteurs de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'architecture et le secteur économique des Bâtiments et des Travaux Publics (BTP). Il s'agit également d'accompagner à l'expérimentation du dispositif les collectivités territoriales volontaires. Il faut maintenant mener un travail d'exploration et de définition d'un cadre législatif et comptable. La Fédé Breizh est moteur sur ce chantier, accompagnée par la Fédération Auvergne-Rhône-Alpes et Pôle Sud.

Les 20 ans

La Fédé a vingt ans ! Vingt ans de débats, constats, combats pour l'art dans l'espace public, vingt ans de présence sur le terrain, vingt ans marqués par des avancées remarquables mais aussi des reculs inquiétants.
Ce n'est qu'un combat, continuons le début, dirait Bernard Lubat.
Ces vingt ans, nous allons les célébrer dignement à l'automne, avec une rencontre festive, occasion de palabres, de fêtes et d'invention poétique.

la Fédé c'est…

MISSION ET OBJECTIFS

Forte de 11 fédérations régionales et de plus de 550 membres - artistes, techniciens, programmateurs... (qui figure au paragraphe suivant, après la première puce) - la Fédération intervient sur les enjeux liés au spectacle vivant de façon générale mais aussi sur les problématiques de société, des usages de l'espace public en passant par les transformations urbaines et les questions d'aménagement du territoire. Elle défend également une co-construction des politiques publiques entre acteurs et institutions et œuvre en faveur de la réinvention des politiques culturelles, en lien avec les droits culturels.
Elle se reconnaît dans les problématiques de l'intérêt général et de l'économie solidaire.

La Fédération nationale des arts de la rue est cofondatrice et membre de l'UFISC, et co-fondatrice de l'IFAPS, et de l'Observatoire de la liberté de création.

- + de 550 adhérents individuels, structures en 2015 - artistes, techniciens, programmateurs, professionnels,collectivités territoriales, amateurs, passionnés des expressions artistiques en espace public,
- 12 fédérations régionales des idées en ébullition, du troc d'informations, des débats passionnés mais aussi de l'entraide et du compagnonnage,
- Une réflexion collective autour des outils et moyens pour développer la défense des valeurs liées à nos pratiques : la gratuité, les libertés d'expression, de création et de circulation dans l'espace public,
- Une force de propositions et de négociations auprès de l'Etat et des collectivités territoriales au niveau national et international.

DES COMBATS MENÉS ET GAGNÉS

- Le temps des arts de la rue (2005-2007) avec la mise en place des Centres nationaux des arts de la rue, le dispositif « Ecrire pour la rue », les aides aux compagnies,
- la campagne l'Art est public en 2011-2012 avec plus de 500 signatures d'élus en soutien d'une politique culturelle réinventée,
- L'inscription dans la loi des droits culturels (Loi NOTRe 2015) et dans le texte cadre des CNAREP,
- L'inscription dans la loi LCAP 2016 (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) du 1% travaux publics pour l'action artistique dans l'espace public,
- L'impulsion des schémas d'orientation pour les arts en espace public sur plusieurs territoires,
- L'impulsion du 1% travaux publics dans plusieurs grandes villes (Paris, Rennes, Montreuil,…).

CONTACTS

La Fédération nationale des arts de la rue

c/o Maison des Réseaux Artistiques et Culturels

221 rue de Belleville - 75019 PARIS

Téléphone : **01 42 03 91 12**

Portables : **06 24 69 59 98**
06 33 81 22 93

coordination@federationartsdelarue.org

jerome@federationartsdelarue.org

valerie@federationartsdelarue.org

www.federationartsdelarue.org

CRÉDITS PHOTOS :
François Été, Denis Brumaud, Darri, CNAR Sur le Pont, Sophie Blum.

Grphisme : Denis Brumaud